

REPONSES AUX QUESTIONS ECRITES POSEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'article L. 225-108 du Code de commerce prévoit que tout actionnaire a la faculté de poser par écrit des questions auxquelles le conseil d'administration est tenu de répondre au cours de l'assemblée.

Conformément aux mesures d'adaptation prises dans le cadre de la crise sanitaire, les actionnaires ont eu la faculté d'adresser des questions écrites au Conseil d'administration jusqu'au second jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale, soit le lundi 10 mai 2021 à minuit.

Après ce délai, dans la mesure où l'Assemblée générale se tient à huis-clos, les actionnaires ont eu la possibilité jusqu'au mardi 11 mai à 15 heures de poser également des questions ne revêtant pas le caractère de questions écrites par envoi à une adresse e-mail dédiée.

Le conseil d'administration a délégué à Mme Anne Bouverot, Présidente du Conseil d'administration le soin de répondre aux questions écrites.

Questions écrites :

TECHNICOLOR S.A. a reçu le 10 mai 2021 deux questions écrites de Mr. Jean-Marc Buchet, actionnaire individuel, qui sont les suivantes :

- Est-il possible d'avoir une idée de la répartition du capital à la date de l'Assemblée générale ?
- Les actionnaires particuliers sont heureux de voir que de nombreux cadres et administrateurs ont acheté des actions TCH. Est-il possible de savoir si des administrateurs ou cadres ont également acheté des BSA 2024 ?

Réponses :

- **Concernant la répartition du capital à la date de l'Assemblée générale :**

A notre connaissance, il y a peu de changements dans la répartition du capital par rapport à ce qui a été publié, en date du 31 décembre 2020, dans le document d'enregistrement universel 2020 (pages 25 et 26).

De légères évolutions ont eu lieu au niveau du top 10.

Briarwood Chase Management, gestionnaire de portefeuilles aux US, est un nouvel entrant, avec une prise de participation significative de l'ordre de 4,7 %.

Certains des plus importants actionnaires ont renforcé leurs positions, notamment Angelo Gordon. D'autres au contraire l'ont réduites, mais plus légèrement.

La part de l'actionnariat institutionnel reste stable à 75 %, et celle de l'actionnariat individuel également à 3,2%.



- **Concernant l'acquisition d'actions par les cadres et l'éventuelle acquisition de BSA 2024 par des cadres ou administrateurs de la Société:**

Vous faites certainement référence à l'acquisition d'actions de la Société d'abord par notre Directeur général Mr. Richard Moat (acquisition pour un peu plus d'un million d'euros d'actions réalisée en décembre 2020), et de l'acquisition, pour des montants significatifs également, d'actions par plusieurs dirigeants clés et membres du Comité Exécutif de Technicolor.

Le Conseil d'administration se réjouit tout comme vous de ces acquisitions.

En revanche, nous n'avons pas connaissance d'acquisition par les cadres ou les administrateurs de Technicolor de BSA 2024.